



Erreur médicale avec graves conséquences.....

Par **raslatouffe**, le **01/12/2013** à **03:12**

Bonjour,
Je pense avoir été victime d'une erreur médicale ou d'un mauvais diagnostic... Mon médecin traitant m'a "balladé" pendant 6 mois.....je lui fait donc un courrier pour lui expliquer les faits et conséquences...or , alors que je ne lui demande rien ,il transmet mon courrier auprès de son assureur afin qu'il se mette en rapport avec moin'est ce pas là , la reconnaissance de ses erreurs????merci de m'éclairer un peu SVP et surtout que dois je faire?dois je m'assurer le concours d'un avocat ?dois je essayer de "négocier"???merci a tous pour vos suggestions.

Par **chaber**, le **01/12/2013** à **08:43**

bonjour
[citation]alors que je ne lui demande rien ,il transmet mon courrier auprès de son assureur afin qu'il se mette en rapport avec moin'est ce pas là , la reconnaissance de ses erreurs?[/citation]un médecin est un professionnel comme les autres: A savoir transmettre à son assureur tout courrier susceptible de le mettre ou non en cause.
Vous ne pouvez lui reprocher cette attitude.
[citation]que dois je faire?dois je m'assurer le concours d'un avocat ?dois je essayer de "négocier"?? [/citation] c'est à vous de voir si votre dossier est solide et suffisamment important pour justifier les frais d'un avocat.
Si vous êtes titulaire d'une protection juridique (voir votre contrat Multirisques habitation, il faudra vous en rapprocher.